

CARTES IGN au 1/25000 N° 3438 ET  
© IGN - Paris 1996  
Autorisation N° 30-6013

500 11 1 Km

CREUSE  
DE CLABOURFON

Gaudissart

CLOT LA RIVIERE

Clot de la Rivière

Couzeuse

les Laitons

Puits de la Grande Cote



# Cartographie générale



## Légende

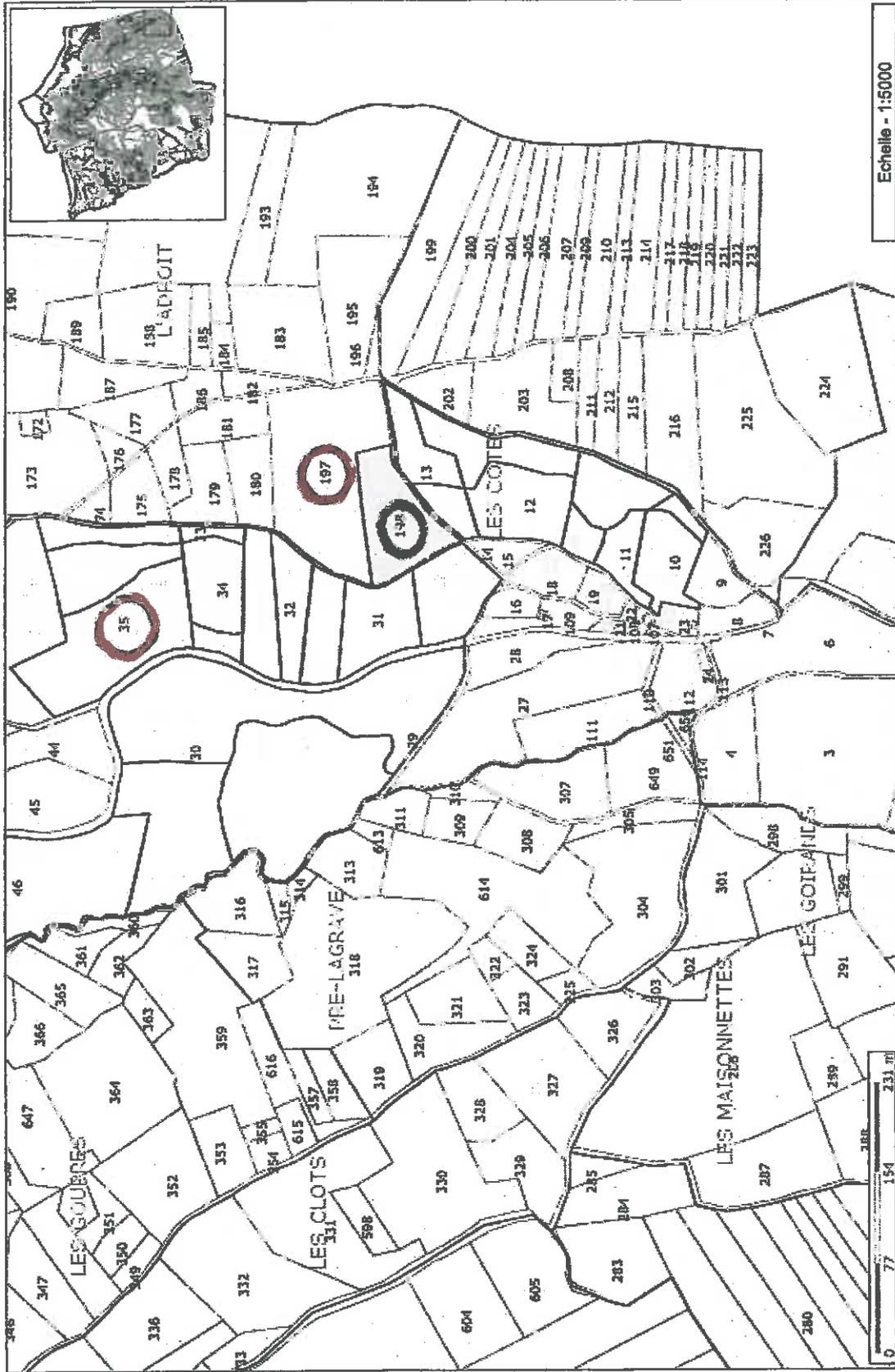
- Points
- Polygones
- Polygones
- Txt lieux dit
- Txt num parcelles
- Lieu dit
- Section
- Bâti léger
- Bâti dur
- Subdivision fiscale
- Parcelles



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Echelle - 1:2500

# Cartographie générale



## Légende

- Points
- ▭ Polygones
- ▭ Polygones
- AZ Txt lieux dît
- AZ Txt num parcelles
- ▭ Lieu dît
- ▭ Section
- ▭ Bâti léger
- ▭ Bâti dur
- ▭ Subdivision fiscale
- ▭ Parcelles

Echelle - 1:5000

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.





SELARL Benoît CAZERES

Quartier L'Arénas

04140 SEYNE LES ALPES

M&Mme BOSSE Jean-Marie  
LES LAPHONDS

04340 LA BREOLE

Vos Références : BOSSE  
COMPTÉ N° 15019 / VENTE MATHERON / BOSSE

Nos Références : Farid EL BAHRAOUI ( FE )  
Notaire : Benoît CAZERES ( BBC )

POUR LA PERIODE DU 15/04/2014 AU 31/12/2014

A SEYNE LES ALPES Le 21/11/2014

Date	Intitulé de l'écriture	Débit	Crédit
15/04/2014	DE M&MME BOSSE JEAN-MARIE ACOMPTE SUR FRAIS VENTE MATHERON / BOSSE		400.00
17/04/2014	HF FE VTE MATHERON / BOSSE HYPO DIGNE LES BAINS	54.00	
15/05/2014	VIRÉ FACT PONS : DOCUMENTS D'URBANISME PR VENTE MATHERON / BOSSE	58.20	
06/06/2014	ETAT HF SPF DIGNE POUR VTE MATHERON / BOSSE	54.00	
23/07/2014	VIRÉ FACT PONS : ETAT DES RISQUES NT PR VENTE MATHERON / BOSSE	25.10	
31/07/2014	DE M&MME BOSSE JEAN-MARIE RECU POUR VENTE MATHERON / BOSSE		900.00
31/07/2014	DE M&MME BOSSE JEAN-MARIE RECU POUR VENTE MATHERON / BOSSE		1500.00
31/07/2014	DE M&MME BOSSE JEAN-MARIE RECU POUR VENTE MATHERON / BOSSE		1500.00
31/07/2014	VENTE GERARD MATHERON / M. MME JEAN-MARIE BOSSE ( Base : 3000 )	699.05	
	Date acte 31/07/2014 / FE      N° taxe : 9338 Répertoire : 227		
	Emoluments de formalités : 462,54 Emoluments d'acte : 120,00 T.V.A. : 116,51		
31/07/2014	VIRE MONTANT PRIX VENTE MATHERON / BOSSE	3000.00	
07/08/2014	À SPF DIGNE PROVISION PR DEPOT VENTE MATHERON / BOSSE	247.00	
15/09/2014	ETAT HF SPF DIGNE POUR VENTE MATHERON / BOSSE	12.00	
<b>TOTAL A REPORTER :</b>		<b>4149.35</b>	<b>4300.00</b>

J. Bosse Jean Louis  
des laphonds.  
02 340 la Breche.  
portable 06 33 34 01 44

J'atteste sur l'honneur qu'il n'y a jamais,  
eu d'incendie sur ces parcelles depuis les années  
1972, car je me suis installé au je travaillais  
la parcelle N° 35 section ZM donc je suis propriétaire  
avec les parcelles 497 et 498 depuis le 31 juillet  
2014.

Veuillez agréer Monsieur mes sincères  
salutations

~~Bosse~~





PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement Risques

Pôle Environnement

Affaire suivie par Louis DUSSEYRE-BRESSON *LDB*

Tél: 04.92.30.55.96

Fax : 04.92.30.55.04

Courriel : DDT@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Document : LDB/JA

Digne-les-Bains, le 21 JAN. 2015

**Objet :** Défrichement

Accusé réception - Demande de pièces complémentaires

**P.J. :** Imprimé de demande d'examen au cas par cas.

Monsieur,

Votre dossier de demande d'autorisation de défrichement a été réceptionné dans mes services en date du 19 janvier 2015.

Cette demande concerne une superficie de 1,30 ha pour la mise en culture pour pâturage sur les parcelles n°197 et 198 section C et sur la parcelle n° 35 section ZM sises sur la commune de La Breole.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que votre dossier n'est pas complet et vous remercie de bien vouloir transmettre à la DDT les documents listés ci-après, nécessaires à l'instruction de votre dossier :

- un plan de situation au 1/25 000° ou au 1/50 000 indiquant les terrains à défricher ;
- un extrait du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur lequel le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher ;
- une déclaration indiquant que les terrains, objet de la demande ont été ou n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant la demande ;
- si le demandeur n'est pas le propriétaire, une pièce justifiant que le demandeur a qualité pour présenter et signer la demande de défrichement.

En ce qui concerne le formulaire de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, nous vous le retournons afin que vous terminiez de le compléter et l'envoyiez directement à l'adresse suivante : *DREAL PACA - SBEP - CS80065 - Allée Louis Philibert - 13182 AIX en PROVENCE Cedex*, qui est l'organisme émetteur de la décision.

.../...

**Monsieur Jean-Marie BOSSE**

Les Laphonds

04340 LA BREOLE